

## Écho du terrain

### S'initier à l'acupuncture pour soigner ses animaux

Les 11 et 12 octobre, quelques adhérentes du groupe ont suivi la formation avec la vétérinaire Nayla Cherino Parra.



C'est grâce au réseau des groupes de développement et notamment l'animatrice régionale qu'il a été possible de rencontrer cette intervenante de la Manche.

Les participantes s'intéressent aux médecines complémentaires pour soigner leur troupeau et ont déjà suivi d'autres formations dans ce domaine (aromathérapie, ostéopathie, Reiki...). C'est donc avec intérêt et curiosité qu'elles ont souhaité découvrir l'acupuncture.

L'acupuncture est une des branches de la médecine traditionnelle chinoise. Elle consiste à insérer des aiguilles à la surface de la peau pour stimuler des points précis sur les méridiens afin de réguler l'énergie ainsi que les fonctions physiologiques, organiques et psychiques.

En deux jours, on ne devient pas acupuncteur mais on apprend à

observer ses animaux autrement et il est possible d'acquérir une vingtaine de points sur lesquels on peut intervenir avec les aiguilles ou par simple pression. Les points enseignés permettent d'intervenir aussi bien en préventif qu'en curatif.

Cette formation a permis de mettre en pratique les enseignements appris. En effet, après les apports en salle le matin, les après-midis étaient réservés pour s'exercer en ferme sur les vaches. Ainsi, les stagiaires ont pu repérer les points d'acupuncture vus, et ont appris à planter les aiguilles. Chacun est reparti motivé pour traiter quelques animaux sur son exploitation. Le groupe souhaite poursuivre cette formation l'année prochaine.

**Aline Loberger,**  
Chambre Interdépartementale  
d'Agriculture 25-90

## Chronique ovine

### Pour ne pas vendre d'agneaux gras

De nombreux facteurs, liés directement à l'animal, le prédisposent plus ou moins à un état d'engraissement excessif. Le poids de carcasse reste le critère le plus important.

Quel que soit le type d'animal, plus il est lourd, plus il risque d'être gras. Le sexe et la race influencent l'état d'engraissement à cause des différences de format. En effet, à un poids de carcasse donné, l'animal est d'autant plus gras que son format à l'âge adulte est faible. Le poids de naissance et la croissance au démarrage conditionnent le format des agneaux et donc leur état d'engraissement.

Les jeunes animaux de faible poids ou à croissance lente au démarrage ont un métabolisme osseux ralenti. Le potentiel de développement de leur charpente est perturbé et ils doivent être abattus moins lourds sous peine d'être trop

gras.

### L'aliment a peu d'importance

D'autre part, la sélection génétique permet sans conteste de limiter l'état d'engraissement des agneaux sans diminuer le poids de carcasse. Cela a été démontré dans le cadre du testage sur descendance.

Enfin, la nature des aliments distribués aux agneaux n'a pas d'influence sur l'état d'engraissement des agneaux à partir du moment où le concentré affiche une valeur alimentaire de l'ordre de 0,85 à 1 UFV (Unité Fourragère Viande) et 100 à 100 g de PDI (Protéine Digestible intestinale) par kg de matière brute.

**Equipe technique ovine de BFC et Laurence Sagot**  
(Institut de l'Élevage/CIIRPO)

## Foncier

### Régulation de l'accès des exploitants agricoles au foncier agricole

Déploiement depuis le 19 octobre du nouveau Schéma Directeur Régional des Exploitations Agricoles Bourgogne-Franche-Comté (SDREA BFC).

**D**e puis le 19 octobre, un nouveau schéma directeur régional des exploitations agricoles unique pour l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté entre en vigueur. Celui-ci est issu de la révision quinquennale et de la fusion des deux précédents schémas, l'un pour la Bourgogne et l'autre pour la Franche-Comté.

Le SDREA fixe les conditions de délivrance des autorisations d'exploiter, sur la base de règles de priorité fixées au niveau régional, tout en laissant une certaine adaptation au niveau local en ce qui concerne les critères de sélection.

Ce nouveau schéma directeur contribuera à réguler l'accès au foncier en favorisant les installations et les restructurations d'exploitations en prenant en compte une notion de distance. L'objectif est en outre de privilégier l'accès au foncier pour les exploitations nécessitant d'être confortées sur le plan économique. Sont pris par ailleurs en compte des critères liés à la performance environnementale des exploitations et à la diversité des productions.

Les dossiers sont instruits par les DDT, et la délivrance d'autorisation



est faite au niveau régional par la Draaf.

En 2019, 1 886 dossiers de demande d'autorisation d'exploiter ont été déposés et 1 380 décisions d'autorisation ont été accordées au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Le nouveau SDREA Bourgogne-Franche-Comté est le fruit d'un travail important de concertation avec l'ensemble des acteurs du foncier concernés (Chambre régionale d'agriculture, Conseil régional, Safer et organisations professionnelles agricoles). Ainsi, tout au long des discussions, un travail en transparence d'une durée d'un an et demi (7 comités de pilotage, 17 groupes de travail et 3 consultations) a permis l'élabo-

ration du schéma en se fondant sur des données objectives.

Les demandes déposées depuis le 19 octobre relèvent du nouveau SDREA Bourgogne-Franche-Comté. Les demandes déposées complètes avant cette date, ainsi que, le cas échéant, les dossiers concurrents et successifs reçus avant qu'il ne soit statué sur ces demandes, demeurent soumises aux dispositions des SDREA antérieurement en vigueur.

La procédure et les formulaires de demande préalable d'autorisation d'exploiter sont disponibles sur le site internet de la DRAAF Bourgogne-Franche-Comté <https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

## Conseil élevage

### Des résultats en demie-teinte pour les fourrages 2021

Qualité et quantité sont au rendez-vous pour les foins 2021. On note néanmoins des disparités : certains foins ont été récoltés en août à la suite des mauvaises conditions climatiques de la fin de printemps altérant leur composition.

Les foins de plaine sont de qualité plus aléatoire que les foins récoltés à partir de 700m d'altitude. Là, énergie et protéines sont bien présentes et souvent supérieures à 0,8 UFL et 95 g de MAT. En plaine, les foins récoltés à partir de juillet et août présentent des valeurs inférieures à 0,70 UFL mais obtiennent quand même une valeur moyenne de 90 g de MAT compte tenu de la quantité de repousse présente.

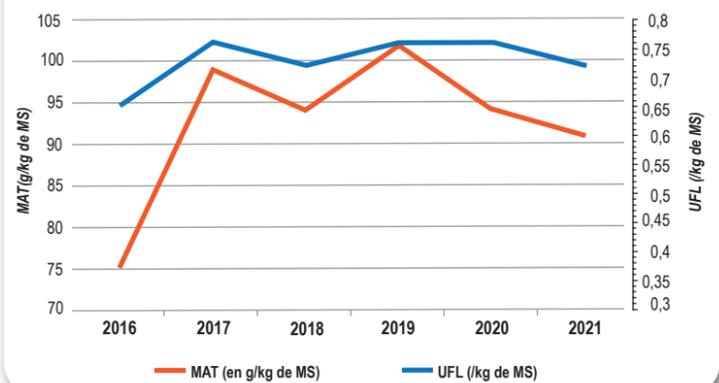
Le rendement à la parcelle se trouve aussi diminué car, là où il était possible de réaliser trois coupes, une à deux coupes n'ont pu être possibles baissant parfois de plus de 30 % les quantités récoltées.

Les moyennes des résultats nous montrent que sur cinq ans la valeur UFL des foins est plus stable que la valeur MAT (Matière Azotée Totale) souvent liée aux conditions climatiques. A noter que la valeur MAT des regains ne cesse de diminuer (- 30 g environ sur 5 ans)

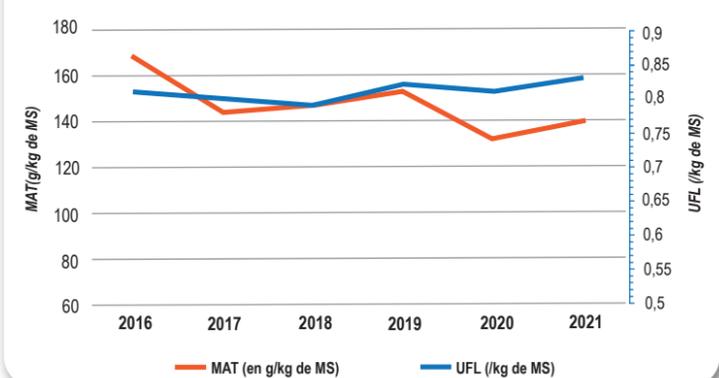
Le pilotage de la ration hivernale devra se faire en ajustant le plus précisément possible la complémentarité. Une bonne connaissance des valeurs alimentaires des fourrages est primordiale. Faites réaliser des analyses avant la rentrée des animaux, il est encore temps ! Attention aussi à bien regarder la composition des



Evolution des valeurs UFL et MAT des foins sur 5 ans



Evolution des valeurs UFL et MAT des regains sur 5 ans



aliments complémentaires, économie ne rime pas toujours avec maintien de la qualité. Demandez à

votre conseiller de vous calculer la meilleure formule alimentaire pour vos rations hivernales.